

CANADA  
Province de Québec  
District : de Montréal  
Localité :  
N° de dossier : 500-09-0000996-195

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre des actions collectives

**RÉAL CHARBONNEAU**

Partie demanderesse

c.

**LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.**

Partie défenderesse

**PROPOSITION DE PROTOCOLE DE L'INSTANCE (en matière civile)  
PAGE DE PRÉSENTATION  
Cour supérieure du Québec, division de Montréal**

1. Vous devez **obligatoirement remplir** cette page lors du dépôt au dossier de la cour du **1<sup>er</sup> protocole** de l'instance.  
(**Ne pas remplir cette page de présentation** si vous déposez une proposition de protocole de l'instance ou un protocole de l'instance modifié.)
2. Veuillez placer cette page devant le protocole de l'instance (avant la page 1) et les brocher ensemble, le cas échéant.

Pour chaque question, vous devez cocher une réponse, soit OUI ou NON.  
L'absence de choix sera réputée être une réponse OUI.

<b>Les parties demandent une suspension de l'instance :</b> (ligne 4 du protocole)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<b>Les parties demandent une prolongation de délai :</b> (ligne 6 du protocole)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>Les parties prévoient produire plus de six expertises :</b> (lignes 40 à 43 du protocole)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<b>Une partie (défenderesse, tierce intervenante, appelée) entend présenter une demande pour être autorisée de produire une défense écrite :</b> (ligne 33 du protocole)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>Les parties prévoient procéder à plus de six interrogatoires préalables :</b> (lignes 47 et 48 du protocole)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
<b>Les parties prévoient tenir des interrogatoires dont la durée est non-conforme à l'article 229 C.p.c. :</b>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>Le protocole n'est pas signé par les parties ou ne leur a pas été notifié :</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON

JA

CANADA  
Province de Québec  
District : de Montréal  
Localité :  
N° de dossier : 500-09-0000996-195

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre des actions collectives

**RÉAL CHARBONNEAU**

Partie demanderesse

c.

**LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.**

Partie défenderesse

**PROPOSITION DE PROTOCOLE DE L'INSTANCE**  
**Cour supérieure du Québec, division de Montréal**  
**(art. 148 C.p.c.)**

1.	Nature du litige : Action Collective en dommages-intérêts pour violation de la <i>Loi sur la protection du consommateur</i> .	
2.	Valeur de l'objet du litige : Plusieurs millions.	
3.	Dernière date à laquelle la demande a été signifiée à toutes les parties :	15 août 2022
4.	Toutes les parties demandent la suspension de l'instance afin de leur permettre de négocier une entente hors Cour (art. 156 C.p.c.) :  Pour une durée de : (le cas échéant, indiquer une suspension d'une durée maximale de 3 mois)  Si la demande est accueillie par le tribunal, l'instance serait donc suspendue jusqu'au :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON  <input type="checkbox"/> 1 mois <input type="checkbox"/> 2 mois <input type="checkbox"/> 3 mois
5.	Avant le dépôt des procédures judiciaires, les parties ont considéré le recours aux modes privés de prévention et de règlement des différends (art. 1, al. 3 et 148 C.p.c.)  Dans l'affirmative, les parties ont participé, avant le dépôt des procédures judiciaires, à un mode privé de prévention et de règlement des différends  La tenue d'une conférence de règlement à l'amiable :  <input checked="" type="checkbox"/> Sera demandée <input type="checkbox"/> Est probable <input type="checkbox"/> Est possible <input type="checkbox"/> Est exclue	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON  <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
6.	Toutes les parties demandent la prolongation du délai pour la mise en état du dossier (art. 173 C.p.c.) :  Pour une durée de : (le cas échéant, indiquer un délai additionnel d'une durée maximale de 9 mois)	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON  <input type="checkbox"/> 3 mois <input checked="" type="checkbox"/> 6 mois <input type="checkbox"/> 9 mois

Si la demande est accueillie par le tribunal, le délai de six mois serait donc prolongé jusqu'au :	15 août 2023
--	--------------

MOYENS PRÉLIMINAIRES	
7. <b>Moyens déclinatoires</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
	Date limite du dépôt
8. <input type="checkbox"/> Renvoi au tribunal compétent ou rejet (art. 167 C.p.c.)	
9. <input type="checkbox"/> Autre (avec référence à l'article C.p.c.) :	
10. Soumis par (inscrire le nom de la partie) :	

11. <b>Moyens d'irrecevabilité</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
	Date limite du dépôt
12. <input type="checkbox"/> En rejet (art. 168 C.p.c.) :	
13. Soumis par (inscrire le nom de la partie) :	

14. <b>Autres moyens préliminaires</b>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
	Date limite du dépôt
15. <input type="checkbox"/> Précisions sur la demande introductive d'instance (art. 169 C.p.c.) :	
16. <input checked="" type="checkbox"/> Communication de documents (art. 169 C.p.c.) :	Déjà notifiée
17. <input type="checkbox"/> Radiation d'allégations non pertinentes (art. 169 C.p.c.) :	
18. <input type="checkbox"/> Requête pour cautionnement (art. 492 C.p.c.) :	
19. <input type="checkbox"/> Autre (indiquer la nature) :	
20. Soumis par (inscrire le nom de la partie) : Le demandeur.	

21. <b>Demande en vertu de l'article 51 C.p.c.</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
	Date limite du dépôt
22. <input type="checkbox"/> Demande en vertu de l'article 51 C.p.c.	
23. Soumis par (inscrire le nom de la partie) :	

AUTRES PROCÉDURES	
24. <b>Mesures de sauvegarde</b> (art. 169 al. 1 C.p.c.) :	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
	Date limite du dépôt
25. <input type="checkbox"/> Demande pour mesures de sauvegarde	
26. Soumis par (inscrire le nom de la partie) :	

27. <b>Autres incidents procéduraux</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
	Date limite du dépôt
28. <input checked="" type="checkbox"/> Modification d'un acte de procédure	En tout temps.
29. <input type="checkbox"/> Décisions sur un point de droit	
30. <input type="checkbox"/> Déclaration d'inhabilité	
31. <input type="checkbox"/> Autre (indiquer la nature) :	

32.	Soumis par (inscrire le nom de la partie) :
-----	---

DÉFENSE	
---------	--

33.	<b>En vertu de l'article 171 C.p.c., l'instance est régie par les règles de la défense orale. Malgré cela, toutes les parties demandent au tribunal l'autorisation que l'instance soit régie selon les règles de la défense écrite en raison des motifs suivants</b> (art. 148 al. 5 et 171 C.p.c.) (indiquer les motifs) :  Il s'agit d'une demande d'action collective d'envergure. La défenderesse doit exposer plusieurs faits complexes du dossier.  <b>En l'absence de demande d'autorisation pour une défense écrite, le défendeur doit énoncer ses moyens de défense orale</b> (art. 154 et 170 al. 2 C.p.c.) (indiquer les moyens) :  Sera notifiée et produite le 3 octobre 2022.	<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
-----	---	--

34.	<b>Le défendeur entend produire une demande reconventionnelle</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
-----	---	--

35.	Date limite pour le dépôt de la demande reconventionnelle	
-----	---	--

36.	Date limite pour le dépôt de la défense reconventionnelle	
-----	---	--

37.	<b>Les questions en litige</b> (art. 148 C.p.c.) :  Selon la demande : <ul style="list-style-type: none"><li>- La défenderesse a-t-elle contrevenu à la <i>Loi sur la protection du consommateur</i> en raison de l'impression générale se dégageant des dispositions financières des contrats de louage conclus avec les membres du groupe?</li><li>- La défenderesse a-t-elle contrevenu à la <i>Loi sur la protection du consommateur</i> en omettant d'apposer sur ses automobiles d'occasion l'étiquette exigée par les articles 155 et 156 de la Loi?</li><li>- La défenderesse a-t-elle contrevenu à la <i>Loi sur la protection du consommateur</i> en exigeant, avant la conclusion des contrats de louage impliquant les membres du groupe, le versement d'une somme dépassant le montant de deux versements périodiques?</li><li>- Les membres du groupe ont-ils le droit d'obtenir l'annulation des contrats de louage qu'ils ont conclus avec la défenderesse?</li><li>- Les membres du groupe ont-ils droit au remboursement des sommes qu'ils ont versées à la défenderesse ou, subsidiairement, de tout dépôt initial versé à la défenderesse?</li></ul> Selon la défense :	
-----	--	--

38.	<b>Intervention ou mise en cause d'un tiers</b> (art. 151 et 158 al. 4 C.p.c.)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
-----	--	--

39.	Date limite pour l'intervention ou la mise en cause d'un tiers	
-----	--	--

EXPERTISES	
------------	--

40.	<b>Expertise(s) commune(s)</b> (art. 232 C.p.c.)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
-----	--	--

	Nature et nécessité de l'expertise commune :	
	Motifs de refus d'expertise(s) commune(s) (art. 148 al. 4 C.p.c.) :	
	Date limite pour le dépôt de l'expertise commune :	
41.	<b>Expertise(s) en demande</b> (limite d'une par discipline ou matière) (art. 232 C.p.c.) : (indiquer le nombre, la nature et la nécessité de chacune des expertises)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
	Date limite pour le dépôt de(s) expertise(s) en demande :	
42.	<b>Expertise(s) en défense</b> (limite d'une par discipline ou matière) (art. 232 C.p.c.) : (indiquer le nombre, la nature et la nécessité de chacune des expertises)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
	Date limite pour le dépôt de(s) expertise(s) en défense :	
43.	<b>Expertise(s) du tiers ou mis en cause</b> (limite d'une par discipline ou matière) (art. 232 C.p.c.) : (indiquer le nombre, la nature et la nécessité de chacune des expertises)	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
	Date limite pour le dépôt de(s) expertise(s) par le tiers ou le mis en cause :	

INTERROGATOIRES			
44.	<b>Interrogatoire(s) préalable(s) à l'instruction par l'une ou l'autre des parties</b> (art. 148 al. 3, 158 al. 3 et 221 C.p.c.)		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
45.	Valeur de l'objet du litige inférieure à 100 000 \$ (art. 229 C.p.c.) :		<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
46.	Les parties entendent soumettre avant l'interrogatoire les objections qu'elles anticipent (art. 228 C.p.c.) :		<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
47.	<b>Nombre d'interrogatoire(s) avant défense</b>		
48.	<b>Nombre d'interrogatoire(s) après défense</b>		
	2		
49.	Noms des personnes à interroger par la demande :		
	Représentant(e) de la défenderesse	février 2023	10h00
	Prénom et nom	Date	Heure
	Prénom et nom	Date	Heure
			Lieu
			Lieu
50.	Noms des personnes à interroger par la défense :		

	Le demandeur	février 2023	10h00	Virtuellement
	Prénom et nom	Date	Heure	Lieu
	Prénom et nom	Date	Heure	Lieu
51.	<p><b>Afin d'éviter la signification d'une citation à comparaître, les parties conviennent que dans un délai de 20 jours précédant la tenue d'un interrogatoire préalable, la partie qui interroge communiquera par écrit aux autres parties la liste détaillée de tous les documents que la partie interrogée devra avoir en sa possession lors de l'interrogatoire préalable.</b> Énumérer ci-après ces documents si les parties sont dès à présent en mesure de les identifier (une annexe de tous les documents peut être jointe au présent protocole) :</p>			
	Prénom et nom	Documents		
	Représentant(e) de la défenderesse	Voir Annexe A ci-jointe au protocole		
	Prénom et nom	Documents		
52.	Date limite pour le dépôt des transcriptions en demande (art. 227 C.p.c.)			À l'inscription
53.	Date limite pour le dépôt des transcriptions en défense (art. 227 C.p.c.)			À l'inscription
54.	Date limite pour le dépôt des transcriptions par le mis en cause (art. 227 C.p.c.)			N/A
55.	Date limite pour soumettre les objections énoncées à l'article 228 al. 2 C.p.c. soulevées lors des interrogatoires préalables en demande			15 jours à compter de la réception des notes sténographiques
56.	Date limite pour soumettre les objections énoncées à l'article 228 al. 2 C.p.c. soulevées lors des interrogatoires préalables en défense			15 jours à compter de la réception des notes sténographiques
57.	Date limite pour la communication de tous les engagements souscrits lors des interrogatoires préalables en demande			30 jours à compter de la réception des notes sténographiques
58.	Date limite pour la communication de tous les engagements souscrits lors des interrogatoires préalables en défense			30 jours à compter de la réception des notes sténographiques

PIÈCES		
	Pièces et autres éléments de preuve (art. 145 et 158 C.p.c.)	Date limite
59.	Dépôt des pièces en demande	15 avril 2023
60.	Dépôt des pièces en défense	15 mai 2023
61.	Dépôt des pièces par le tiers, le mis en cause ou l'intervenant	

62.	Liste des pièces admises par le demandeur :	
63.	Liste des pièces admises par le défendeur :	
	<b>Dépôt des déclarations écrites pour valoir témoignage</b>	Date limite
64.	Dépôt des déclarations écrites en demande	À l'inscription
65.	Dépôt des déclarations écrites pour en défense	À l'inscription

AUTRES		
66.	<b>Frais de justice</b> (art. 148, al. 1 et 339 C.p.c.)	
	• Évaluation des frais de justice en demande (incluant les expertises) :	5 000 \$
	• Évaluation des frais de justice en défense (incluant les expertises) :	\$
	• Évaluation des frais de justice des autres parties (incluant les expertises) :	\$

67.	<b>Modes de notification que les parties entendent utiliser</b> (art. 109 à 140 et 148 al. 9 C.p.c.) :
	Pour toute signification aux procureurs de la défenderesse par courriel ou télécopieur.
	Pour toute signification au procureur de la demanderesse par courriel ou télécopieur.

68.	<b>Nomination d'un procureur au mineur ou au majeur inapte</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
	Si oui, nom du procureur proposé :	

**N.B. : Le non-respect du protocole peut constituer un manquement sanctionné par les articles 341 et 342 C.p.c.**

Le 21 septembre 2022

Le \_\_ septembre 2022

Me James R. NAZEM  
 Procureur(s) de la demanderesse  
 NAZEM  
 1010, rue de la Gauchetière O., bureau 950  
 Montréal (Québec), H3B 2N2, Canada  
 Téléphone : (514) 392-0000  
 Télécopieur : 1 (855) 821-7904  
 Courriel : jrnazem@actioncollective.com

Me Jean-Michel Boudreau  
 Procureur(s) de la défenderesse  
 IMK s.e.n.c.r.l./LLP  
 3500, boulevard De Maisonneuve Ouest  
 Bureau 1400 • Montréal (Québec) H3Z 3C1  
 Téléphone : 514 935-4460  
 Télécopieur : 514 935-2999  
 Courriel : jmboudreau@imk.ca

---

Réal Charbonneau  
Partie demanderesse

---

Location Claireview, s.e.n.c.  
Partie défenderesse

Le

Le

---

Me  
Procureurs(s) de  
(Nom de l'étude)  
(Adresse)  
(Ville, province et code postal)  
Téléphone :  
Télécopieur :  
Courriel :

---

Me  
Procureur(s) de  
(Nom de l'étude)  
(Adresse)  
(Ville, province et code postal)  
Téléphone :  
Télécopieur :  
Courriel :

---

(prénom et nom)  
Partie

---

(prénom et nom)  
Partie

## ANNEXE A

- a) L'organigramme de la structure de la défenderesse, de ses associées et de ses filiales aux dates du 18 avril 2016, 18 avril 2019, le 11 mai 2022 et le 12 septembre 2022;
- b) Une copie de la convention de société en nom collectif signée par les associés de la défenderesse ainsi que tous ses amendements et/ou modifications;
- c) Une copie de l'acte constitutif de la Fiducie Financière Claireview;
- d) Une copie de tous les permis obtenus par la défenderesse auprès de l'office de la protection du consommateur depuis le 18 avril 2016;
- e) Une liste exhaustive de tous les véhicules loués par la défenderesse aux membres du groupe de l'action collective (ci-après « membres du groupe ») depuis le 18 avril 2016;
- f) Une copie de chaque contrat type préimprimé signé par la défenderesse avec les membres du groupe depuis le 18 avril 2016;
- g) Une copie de chaque inscription au Registre des droits personnels et réel pour chaque voiture louée à un membre du groupe depuis le 18 avril 2016;
- h) Une copie de toutes les étiquettes des voitures louées aux membres du groupe depuis le 18 avril 2016;
- i) Une copie de tous les contrats signés entre la défenderesse et les membres du groupe;
- j) Une copie du contrat d'assurance pour chacun des véhicules loués par la défenderesse aux membres du groupe depuis le 18 avril 2016;
- k) Une copie de la preuve de dépôt et/ou du reçu d'encaissement du montant indiqué comme dépôt au contrat pour chaque membre du groupe;
- l) Une copie de toute plainte écrite reçue des membres par la défenderesse concernant l'étiquette, le dépôt initial ou le montant total des paiements;
- m) Un état/relevé du nombre de membres du groupe;
- n) Une liste des membres du groupe de l'action collective ainsi que leurs adresses, numéros de téléphones et adresses courriel;
- o) Une liste de toutes les voitures louées aux membres du groupe, depuis le 18 avril 2016, incluant la marque, le modèle, l'année et la couleur ainsi qu'une copie de leurs immatriculations;
- p) Une copie de tout contrat pour l'achat des véhicules loués aux membres du groupe, depuis le 18 avril 2016, par la défenderesse auprès de son (ses) fournisseur(s);
- q) Une copie de tous les rapports et/ou évaluations Carfax pour les véhicules loués aux membres du groupe depuis le 18 avril 2016;
- r) Une copie des états financiers de la défenderesse pour les années 2016 à aujourd'hui indiquant le montant total des dépôts reçus pour chaque année;
- s) Une copie des avis de cotisation (fédéraux et provinciaux) de la défenderesse pour les années 2016 à aujourd'hui;
- t) Une copie de toute plainte ou avis de l'office de la protection du consommateur contre la défenderesse;
- u) Une copie de tout rapport, directive interne ou formule, utilisé depuis le 18 avril

- 2016, afin de déterminer le versement mensuel à payer pour chaque véhicule loué;
- v) Une copie de tout rapport, directive interne ou formule, depuis le 18 avril 2016, afin de déterminer le dépôt à payer pour chaque véhicule loué;
  - w) Une copie de toute directive aux employés de la défenderesse, depuis le 18 avril 2016, concernant l'information à donner aux locataires quant au montant du dépôt et des versements mensuels à exiger de chaque membre du groupe;
  - x) Une copie de tout avis, annonce, publicité, avertissement, message et/ou déclaration de la défenderesse depuis le 18 avril 2016 à aujourd'hui concernant le montant du dépôt et des versements mensuels exigés par la défenderesse des membres du groupe;
  - y) Une copie de toute évaluation interne de la valeur des voitures louées aux membres du groupe depuis le 18 avril 2016;
  - z) Une copie de tout formulaire et/ou déclaration fait à la Société d'Assurance Automobile du Québec et/ou Revenu Québec sur la valeur estimative d'un véhicule routier usagé haut de gamme concernant les véhicules de marque Aston Martin, Bentley, Ferrari, Hummer, Lamborghini, Lotus, Maserati ou Rolls Royce loués aux membres depuis le 18 avril 2016;
  - aa) Une copie de tout formulaire et/ou déclaration fait à la Société d'Assurance Automobile du Québec et/ou Revenu Québec sur le prix de vente moyen en gros pour tous les véhicules loués aux membres du groupe depuis le 18 avril 2016;
  - bb) Une copie de toute publicité de la défenderesse depuis le 18 avril 2016 concernant ses voitures disponibles;
  - cc) Une copie du site internet de la défenderesse et de ses modifications depuis le 18 avril 2016 ainsi que toute page s'y trouvant;

## James R Nazem

---

**From:** James R Nazem [jrnazem@actioncollective.com]  
**Sent:** September 21, 2022 9:21 PM  
**To:** 'Jean-Michel Boudreau'; 'real.charbonneau.rc@gmail.com'  
**Cc:** 'Michaël Barcet, avocat / lawyer'  
**Subject:** Réal Charbonneau c. Location Claireview, s.e.n.c. (C.S.M.: 500-09-0000996-195;; IMK/d: 5188-1; N/d: 1903JN3674).  
**Attachments:** 1903JN3674.20220921.PropositionDeProtocoleDeLInstance-Légère.pdf

### NOTIFICATION PAR COURRIEL (Articles 109 et ss. C.p.c.)

---

**Nature du document :** PROPOSITION DE PROTOCOLE DE L'INSTANCE.  
**N° de dossier:** 500-06-000996-195  
**Nom des parties :** Réal Charbonneau c. Location Claireview s.e.n.c.  
**Nombre de pages du document :** 11 pages  
**Notre dossier :** 1903JN3674  
**Sender's e-mail address:** [jrnazem@actioncollective.com](mailto:jrnazem@actioncollective.com)  
**DATE:** Montréal, le 21 septembre 2022

---

### DESTINATAIRES:

Me Jean-Michel BOUDREAU, IMK, 3500, boul. de Maisonneuve, bureau 1400, Montréal (Québec), H3Z 3C1, Canada.
M. Réal Charbonneau, 2029, place de Lima, Terrebonne, Québec, J6X 3T2

*James R. Nazem*

*Place du Canada*

*1010, de la Gauchetière Ouest/West, bureau/Suite 950*

*Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2*

*Canada*

*Tel. : (514) 392-0000*

*Cel. : (438) 886-5000*

*Télécopieur sans frais/Toll free fax : 1 (855) 821-7904*

*Courrier élec./E-mail : [jrnazem@actioncollective.com](mailto:jrnazem@actioncollective.com)*

*Skype: JRNazem*

**Confidentiality Notice:** This e-mail message, including any attachments, is directed in confidence to the addressee(s) list and may not otherwise be distributed, copied or used. The contents of this communication may be subject to solicitor-client privilege, and all rights to that privilege are expressly claimed and are not waived. If you have received this communication in error, please notify us by reply e-mail or by telephone and delete this communication, including any attachments, without making a copy. Thank you.

**Avis de Privilège:** Ce message courriel/mail et tout fichier y rattaché s'adressent uniquement au(x) destinataire(s) indiqué(s) et ne peuvent être autrement distribués, copiés ou utilisés. Le contenu de cette communication peut être assujéti au privilège du secret professionnel. Tout droit à ce privilège est expressément revendiqué et n'est nullement renoncé. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en avvertir immédiatement en répondant à ce courriel ou en nous appelant. Veuillez également détruire cette communication et tout fichier y rattaché sans en conserver de copie. Merci.

## James R Nazem

---

**From:** Jean-Michel Boudreau [jmboudreau@imk.ca]  
**To:** James R Nazem  
**Sent:** September 21, 2022 9:22 PM  
**Subject:** Read: Réal Charbonneau c. Location Claireview, s.e.n.c. (C.S.M.: 500-09-0000996-195;; IMK/d: 5188-1; N/d: 1903JN3674).

Your message

To: Jean-Michel Boudreau  
Subject: Réal Charbonneau c. Location Claireview, s.e.n.c. (C.S.M.: 500-09-0000996-195;; IMK/d: 5188-1; N/d: 1903JN3674).  
Sent: September 21, 2022 9:20:43 PM (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)

was read on September 21, 2022 9:21:36 PM (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada).

## James R Nazem

---

**From:** Real Charbonneau [real.charbonneau.rc@gmail.com]  
**Sent:** September 21, 2022 9:39 PM  
**To:** James R Nazem  
**Cc:** Jean-Michel Boudreau; Michaël Barcet, avocat / lawyer  
**Subject:** Re: Réal Charbonneau c. Location Claireview, s.e.n.c. (C.S.M.: 500-09-0000996-195;; IMK/d: 5188-1; N/d: 1903JN3674).

Bien reçu.

Le mer. 21 sept. 2022 21 h 21, James R Nazem <[jrnazem@actioncollective.com](mailto:jrnazem@actioncollective.com)> a écrit :

### NOTIFICATION PAR COURRIEL (Articles 109 et ss. C.p.c.)

---

<b>Nature du document :</b>	PROPOSITION DE PROTOCOLE DE L'INSTANCE.
<b>N° de dossier:</b>	500-06-000996-195
<b>Nom des parties :</b>	Réal Charbonneau c. Location Claireview s.e.n.c.
<b>Nombre de pages du document :</b>	11 pages
<b>Notre dossier :</b>	1903JN3674
<b>Sender's e-mail address:</b>	<a href="mailto:jrnazem@actioncollective.com">jrnazem@actioncollective.com</a>
<b>DATE:</b>	Montréal, le 21 septembre 2022

---

### DESTINATAIRES:

Me Jean-Michel BOUDREAU, IMK, 3500, boul. de Maisonneuve, bureau 1400, Montréal (Québec), H3Z 3C1, Canada.
---

M. Réal Charbonneau, 2029, place de Lima, Terrebonne, Québec, J6X 3T2
---

*James R. Nazem*

*Place du Canada*

*1010, de la Gauchetière Ouest/West, bureau/Suite 950*

*Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2*

*Canada*

*Tel. : (514) 392-0000*

*Cel. : (438) 886-5000*

*Télécopieur sans frais/Toll free fax : 1 (855) 821-7904*

*Courrier élec./E-mail : [jrnazem@actioncollective.com](mailto:jrnazem@actioncollective.com)*

*Skype: JRNazem*

**Confidentiality Notice:** This e-mail message, including any attachments, is directed in confidence to the addressee(s) list and may not otherwise be distributed, copied or used. The contents of this communication may be subject to solicitor-client privilege, and all rights to that privilege are expressly claimed and are not waived. If you have received this communication in error, please notify us by reply e-mail or by telephone and delete this communication, including any attachments, without making a copy. Thank you.

**Avis de Privilège:** Ce message courriel/mail et tout fichier y rattaché s'adressent uniquement au(x) destinataire(s) indiqué(s) et ne peuvent être autrement distribués, copiés ou utilisés. Le contenu de cette communication peut être assujéti au privilège du secret professionnel. Tout droit à ce privilège est expressément revendiqué et n'est nullement renoncé. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en avertir immédiatement en répondant à ce courriel ou en nous appelant. Veuillez également détruire cette communication et tout fichier y rattaché sans en conserver de copie. Merci.

(CHAMBRES DES ACTIONS COLLECTIVES)  
No: 500-06-000996-195  
Cour: Supérieure  
District : de Montréal

**RÉAL CHARBONNEAU,**

demandeur

c.

**LOCATION CLAIREVIEW S.E.N.C.,**

défenderesse

**PROPOSITION DE  
PROTOCOLE DE L'INSTANÇE**

**ORIGINAL**

**James Reza NAZEM / Michaël BARCET**

Place du Canada  
1010, de la Gauchetière O., bureau 950  
Montréal, Québec, H3B 2N2  
Téléphone: (514) 392-0000  
Télécopieur: 1 (855) 821-7904  
Courrier électronique: [jmazem@actioncollective.com](mailto:jmazem@actioncollective.com)

N/d: 1903JUN3674

AN-1795